CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME PATRICIA SAEZ

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Décembre 2017

OBJET : Partenariat entre le Département et le SDIS 13 - Convention pluriannuelle pour la période 2018/2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle fixant les modalités du partenariat entre le Département des Bouches-du-Rhône et le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour la période 2018/2020,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer ladite convention.

A l'unanimité M. MALLIÉ ne prend pas part au vote.

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée